



Compte rendu de l'Instance de Concertation Préfiguratrice Itération 1, 21/22 janvier 2020.

Ca y est, la première session de l'ICP s'est tenue ces 21 et 22 janvier 2020.

L'ICP, c'est l'Instance de Configuration Préfiguratrice, une CAP préfigurée dont le but est de permettre aux agents qui sont sur un poste supprimé ou transformé de se positionner sur un autre poste devant ouvrir d'ici 2022.

Cette instance délivre des droits à option : ce droit permet à son bénéficiaire d'avoir priorité sur un poste lorsqu'il sera ouvert. Ce droit n'implique aucune obligation de postuler sur le poste. Il n'est valable qu'une fois, au moment où le poste s'ouvre. Il sera mis fin aux droits à option fin 2022.

Les agents dont le poste n'est pas « restructuré » pouvaient également prétendre à ces droits à option, mais ils ne sont pas prioritaires. D'ailleurs, lorsqu'un poste ne voyait que des candidatures d'agents non impactés par les réorganisations, le poste a été fermé sur l'ICP. Le choix du candidat sera fait lorsque le poste paraîtra lors d'une prochaine session de mobilité ! (session de mobilité = ex CAP).

Pour cette première session de l'ICP, ce sont pas moins de 232 postes pour 700 places qui étaient proposés. 857 agents ont candidaté, et plus de 550 droits à option ont été attribués. La direction a attribué des droits à option parfois au-delà des « surnombres » déjà prévus, notamment sur les postes de Météo-Conseils en région qui font plus que le plein.

La CFDT-Météo a milité pour l'attribution, en plus, de droit à option en liste d'attente : l'administration ne retiendra finalement pas cette possibilité. Un droit à option est ferme ; sinon l'agent est non retenu et n'apparaît pas dans la liste des bénéficiaires.

Un peu plus de 30 agents qui ont candidaté et dont le poste est supprimé ne bénéficieront pas de droit à option après cette première réunion. Ce n'est pas la fin de l'histoire pour autant. Les directeurs vont être chargés de discuter avec eux. La prochaine session de l'ICP (26-27 février) permettra de fournir de nouveaux droits à option. Une dernière session pourrait être prévue le 25 mars.

D'autres agents qui n'ont pas candidaté doivent faire l'objet d'une attention particulière : les directeurs vont là aussi être chargés de discuter avec eux.

A l'issue de cette ICP, vous trouverez [ici en lien les droits à option](#) qui ont été attribués.

Les choix ont été faits essentiellement en tenant compte des « profils » des agents.

Attention, chaque bénéficiaire doit confirmer son droit à option à la direction avant le 5 février ! Ils seront informés via la DRH.

Alors, une nouvelle liste de postes sera publiée avec un délai très court pour candidater (date limite : 20 février). Tout le monde peut de nouveau postuler sur cette deuxième session ICP.

Deux autres précisions :

- les futurs IT Pro qui ont obtenu un droit à option ne seront pas prioritaires par rapport à un autre IT Pro mieux classé (même s'il n'a pas de droit à option).
- A Brest, des droits à option supplémentaires ont été attribués car un projet de développement d'une activité marine est dans les tuyaux.